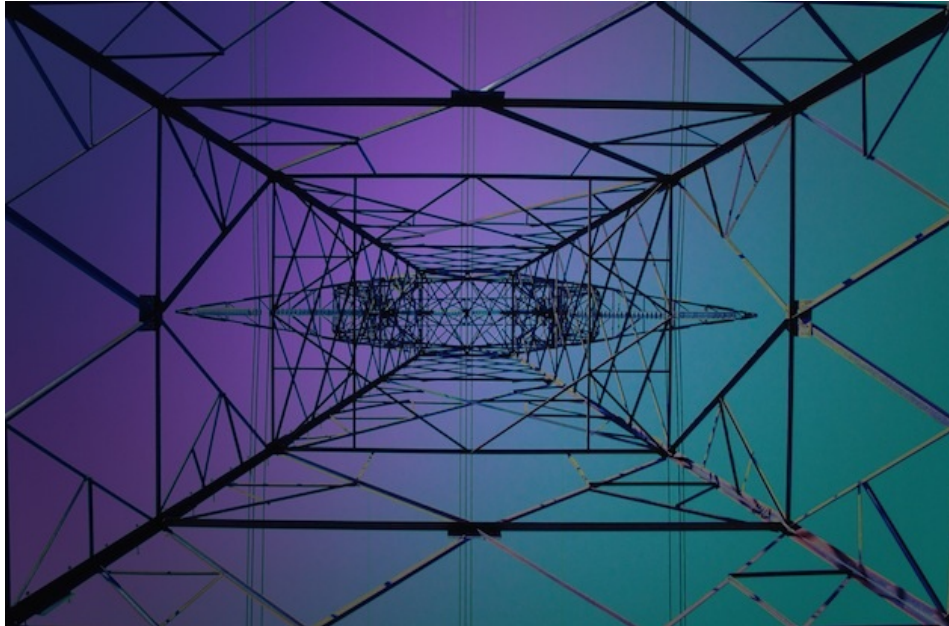


LE PARLEMENT EUROPÉEN S'OPPOSE AUX ARMES DE SURVEILLANCE

LE 8 NOVEMBRE 2012 SABINE BLANC

L'Union européenne renforce son contrôle sur les technologies duales, une conséquence des révélations sur la vente de telles armes à des dictatures par des entreprises occidentales. Une politique encore timide. Le rapport Digital freedom strategy de la commission des affaires étrangères du Parlement incite à aller plus loin.



*“Vente d’armes électroniques : la fête est terminée” , se réjouissaient mercredi nos confrères de [Reflets.info](#). Ils saluaient “l’adoption par le Parlement Européen d’amendements destinés à encadrer plus strictement l’exportation d’armes électroniques. Ces amendements au **règlement (CE) n° 428/2009** (Format PDF) sont le fruit des travaux de la parlementaire néerlandaise **Marietje Schaake**.”*

Suite **aux révélations** sur la vente d’outils d’espionnage des communications aux dictatures syriennes et libyennes par des entreprises occidentales comme Amesys ou Siemens, l’Union européenne ne pouvait pas rester immobile : le Printemps arabe a fait souffler un vent d’auto-critique sur nos institutions. Citant *Numerama*, *Reflets* se félicite encore : *“un règlement en droit européen est obligatoire et d’application immédiate.”*

Le poids des lobbies



#Censorware : “ La fête est terminée” pour @ bluetouff is.gd/xjIWWJ. Mais beaucoup reste à faire pour un contrôle plus musclé.

— Felix Treguer (@FelixTreguer) Novembre 7, 2012



De là à sortir le champagne, il y a un pas, le mousseux est pour l’heure plus de circonstance, comme **le signalait** Félix Tréguer, de **La Quadrature du Net**. Il nuance :



Cette modification du règlement est le fruit de ce qui s'est passé à l'automne dernier. Cela interdit le principe d'une autorisation générale d'exportation, mais n'instaure pas non plus de contrôle a priori.



En septembre de l'année dernière, des eurodéputés ont en effet *“obtenu l'accord du Conseil de l'UE pour modifier l'instrument communautaire de contrôle des exportations de biens à double usage civil et militaire, afin d'y inclure les technologies d'interception et d'analyse des communications électroniques”*, expliquait-il dans **une tribune sur Le Monde**.

Certes, un progrès puisqu'avant, les **technologies duales** n'étaient pas soumises à une autorisation, laissant les États-membres libres. Toutefois, la mesure est surtout cosmétique, soulignait-il :



Les pressions du gouvernement allemand ont amené les eurodéputés à renoncer à un système de contrôle a priori des technologies de censure. Les entreprises pourront ainsi déclarer leurs exportations jusqu'à trente jours après la livraison du matériel. En outre, il incombera aux seuls États membres de s'assurer du bon respect de ces règles, et il y a fort à parier que les considérations commerciales l'emporteront sur les engagements moraux.



De même, la **“Strategy No disconnect”**, initiée par la Commission européenne en décembre 2011, n'a pas de quoi faire vraiment trembler les entreprises visées. Il n'est pas question de contrainte. Dans son discours de présentation, la vice-présidente de la CE en charge de l'agenda numérique Neelie Kroes **avait ainsi parlé** de *“stimuler les entreprises européennes pour qu'elles développent des approches d'autorégulation (ou d'en rejoindre des existantes, telles que la Global Network Initiative), de façon à ce que nous cessions de vendre aux dictateurs des armes de répression numériques”*.

La CE travaille aussi sur **un projet de surveillance de la censure sur Internet**. L'“European Capability for Situational Awareness” (ECSA), “essayera d'assembler, d'agrèger et de visualiser des informations mises à jour sur l'état de l'Internet à travers le monde”. Bref, pas grand chose d'innovant susceptible de faire bouger le dossier.



AU PAYS DE CANDY

Candy : c'est le nom de code de l'opération organisée depuis la France et consistant à aider le régime de Kadhafi à ...

Vote en décembre

Le renforcement du contrôle dépend désormais de l'attention que portera la Commission européenne à un rapport [\[pdf\]](#) de la commission des affaires étrangères (AFET), *“sur une stratégie pour la liberté numérique dans la politique étrangère de l'UE”*, conduit sous la houlette de Marietje Schaake de nouveau.

Ce texte est un appel du pied à la CE pour qu'elle modifie davantage encore la loi, dont elle a seule l'initiative. Mardi, le rapport **a été adopté** par l'AFET. Les points 12 à 19, dans la partie “commerce”, sont une incitation claire et forte à aller plus loin :



13 – se félicite de l’interdiction visant l’exportation à destination de la Syrie et de l’Iran de technologies et de services utilisés à des fins de répression ; estime que cette interdiction devrait constituer un précédent pour la mise en place de restrictions structurelles, telles qu’une clause “fourre-tout” applicable à l’échelle de l’Union ou l’établissement de listes spécifiques par pays dans le cadre réglementaire relatif aux biens à double usage ;

14 – souligne la nécessité de contrôles plus rigoureux de la chaîne d’approvisionnement et de régimes plus stricts de responsabilité des entreprises en ce qui concerne la commercialisation des produits – depuis les équipements jusqu’aux dispositifs mobiles – et des services pouvant être utilisés pour restreindre les droits de l’homme et la liberté numérique ;

15 – considère certains systèmes et services ciblés de brouillage, de surveillance, de contrôle et d’interception comme des biens à usage unique dont l’exportation doit être soumise à autorisation préalable ;



Le vote aura lieu en session plénière en décembre. Libre ensuite à la Commission européenne d’entendre cet appel. Ou de continuer de tendre une oreille attentive aux lobbies.

Photo par **emonk** [CC-byncsa]